

# Directeur d'école : au secours !

■ Vendredi 17 juin, 7h, 4 personnes “descellent” les questionnaires de trois épreuves externes pour 11 classes et deux implantations concernées. Entre cinq appels téléphoniques et quatre coups de sonnette, s’invite aussi la réforme des titres en fonctions. Chaud.

**L**e directeur d’un établissement scolaire : fonction clé à privilégier pour assurer l’amélioration de nos écoles !” Le rapport Mc Kinsey et les conclusions des travaux du Pacte d’excellence, pour ne citer que les exemples récents, en font une priorité; autonomie renforcée, contraintes administratives réduites, valorisation du volet pédagogique de la fonction, aide administrative, surtout pour les directions des écoles fondamentales... voilà parmi d’autres les objectifs et les moyens fréquemment mentionnés depuis des années !

Mais sur le terrain, c’est tout le contraire. Cette fin d’année scolaire en est une belle illustration. En soi, les dernières semaines de juin sont déjà particulièrement chargées. Mais quand s’y ajoutent les effets d’une vaste réforme des titres en fonctions à appliquer au pas de charge d’une part et les contraintes et dysfonctionnements liés à l’organisation des épreuves externes d’autre part, on atteint des sommets.

## Où est le mot de passe “envoyé” ?

Ce vendredi 17 juin par exemple, démarrage à 7h, avec une équipe de 4 personnes, pour “desceller” les questionnaires de trois épreuves externes (11 classes et deux implantations concernées), les répartir par classes et par

implantations, garder l’œil rivé sur l’ordinateur où arrive un message signalant une erreur dans un questionnaire, apprendre par un professeur qu’un document intitulé “Script” disponible à 7h sur le site protégé doit être imprimé et fourni avant 8h15 dans toutes les classes de 2<sup>e</sup>, réaliser alors qu’il faut pour ouvrir ce document confidentiel un mot de passe envoyé, sans précision (par courriel ? Sur le site protégé ? Mais où ?), apprendre que trois éducateurs sur six sont absents et parer au plus pressé, effectuer plusieurs tentatives de coups de téléphone et envoyer un courriel à l’administration pour obtenir les éclaircissements indispensables sur ce mot de passe et ce script introuvables. Il est 9h29 : un coup de téléphone reçu de l’administration permet enfin de réaliser que le mot de passe “envoyé” se trouve en fait sur le

site protégé, et que ce fameux document appelé “script” dans les informations fournies aux professeurs est en fait le document intitulé “*Transcription de la tâche d’écoute à destination des élèves malentendants/sourds*”. Le fameux document est enfin ouvert ! Les élèves sont en examens depuis 8h15, et nous avons demandé aux enseignants de gérer l’organisation du travail avec bon sens et sans tenir compte de ce fameux script :

quelles bonnes conditions de passation de l’épreuve externe, pour les enseignants comme pour les élèves ! Dans la foulée, on se demande pourquoi il faut encore un code disponible sur le site puisque ce site est protégé, et pourquoi l’information relative à ce script et fournie aux professeurs n’a pas été transmise correctement et à temps aux directions. Sans doute parce qu’il faut valoriser la fonction de direction !

## Mais qui sont les pédagogues de la FESEC ?

Survient alors, entre cinq appels téléphoniques et quatre coups de sonnette, une information relative aux titres et fonctions : un instituteur engagé dans le premier degré différencié et qui y fait de l’excellent travail en y dispensant des cours de mathématique, d’étude du milieu, de religion et de français ne pourrait pas être réengagé. Le motif invoqué ? “*C’est un choix pédagogique délibéré des pédagogues de la FESEC d’avoir aussi accroché français et math à CG FGB DI (en plus de CG Français et CG Math) mais pas les cours de sciences et de sciences humaines que nous voulons ne confier qu’à des AESI*

*spécifiques et pas à des instituteurs.*” Pour information, l’objectif du premier degré différencié, c’est d’amener les élèves à obtenir le CEB, soit de revoir des notions vues en 6<sup>e</sup>, mais aussi en 5<sup>e</sup> voire en 4<sup>e</sup> primaire. Dans ces classes composées d’élèves fragilisés, dont plusieurs viennent de l’enseignement spécialisé, un petit nom-

bre d'élèves et une équipe pédagogique restreinte sont des conditions indispensables. La formation et la polyvalence de l'instituteur sont donc des atouts indéniables ! Cette position de la FESEC amène plusieurs questions : qui sont les pédagogues de la FESEC ? Les directeurs en prise directe avec la réalité ou les personnes qui semblent se réunir en vase clos ? A ma connaissance, aucun directeur n'a été consulté par ces "pédagogues" avant qu'ils se permettent de faire un "choix pédagogique délibéré" ? Délibéré avec qui ? Et pourquoi la Fédération de l'enseignement catholique, réseau dit libre, fait-elle un choix plus contraignant que les autres réseaux ? Plutôt que de défendre la liberté du réseau qui se restreint de plus en plus, et d'être en prise directe avec le terrain, la Fédération de l'enseignement catholique ajoute des contraintes à celles du ministère, et privilégie en la matière l'approche bureaucratique à l'approche pédagogique.

#### **Demandes urgentes des directeurs**

A court terme, pour cette question des conditions d'accès des instituteurs aux fonctions diverses dans le premier degré, et plus largement par rapport aux nombreuses situations où la réforme des titres et fonctions appliquée de façon stricte entraîne notamment le licenciement de collègues compétents et la parcellisation des horaires, les directeurs demandent de toute urgence les assouplissements indispensables. A moyen et long terme, au niveau de la Fédération de l'enseignement catholique d'une part, du ministère d'autre part, les directeurs demandent à être entendus de façon que les moyens dégagés et les décisions prises permettent réellement aux directions d'exercer leurs fonctions selon le rêve évoqué par le rapport Mc Kinsey et le Pacte d'excellence.

**Un instituteur  
engagé dans  
le premier degré  
différencié et qui  
y fait de  
l'excellent travail  
en y dispensant  
des cours de  
mathématique,  
d'étude du milieu,  
de religion et de  
français ne  
pourrait pas être  
réengagé.**

**FRANÇOIS SKA**  
Directeur du Collège  
Roi Baudouin.